



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3 et 2.4

Numéro de la demande : 2014-0874
Demande : Ajout ou modifications portant sur les propriétés chimiques de la préparation commerciale ou du concentré de fabrication – Garantie, nature des produits de formulation et proportion des produits de formulation
Produit : Herbicide Nuance PRO
Numéro d'homologation : 31873
Matières actives (m.a.) : Metsulfuron-méthyle et tribénuron-méthyle
Numéro de document de l'ARLA : 2515535

Objet de la demande

La présente demande a pour objet l'homologation d'une nouvelle préparation commerciale, l'herbicide Nuance PRO, destinée à être utilisée dans les terres en jachère et comme traitement de présemis dans les petites céréales, selon un mélange en cuve déjà homologué.

Évaluation des propriétés chimiques

Nom commun : Tribénuron-méthyle
Nom chimique de l'IUPAC : methyl 2-[[[(4-methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-yl)methylcarbamoyl]ulfamoyl]benzoate
Nom chimique CAS : méthyl 2-[[[[[4-méthoxy-6-méthyl-1,3,5-triazin-2-yl)méthylamino]carbonyl]amino]sulfonyl]benzoate

Nom commun : Metsulfuron-méthyle
Nom chimique de l'IUPAC : methyl 2-[[[(4-methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-yl)carbamoyl]ulfamoyl]benzoate
Nom chimique CAS : méthyl 2-[[[[[4-méthoxy-6-méthyl-1,3,5-triazin-2-yl)méthylamino]carbonyl]amino]sulfonyl]benzoate

Propriétés de l'herbicide Nuance PRO :

Propriété	Résultat
Couleur et état physique	Pastilles blanc cassé

Propriété	Résultat
Concentration nominale garantie	Tribénuron-méthyle à 42,9 % Metsulfuron-méthyle à 8,6 %
Odeur	Inodore
Masse volumique à 20 °C	0,5 à 0,7 g/mL
pH	5,5 à 7,5

Les exigences chimiques visant l'herbicide Nuance PRO sont respectées.

Évaluations sanitaires

L'herbicide Nuance PRO a une faible toxicité aiguë par voies orale et cutanée et par inhalation chez le rat. Il est très peu irritant pour les yeux et non irritant pour la peau chez le lapin. Il ne cause pas de sensibilisation cutanée chez la souris.

L'utilisation de la nouvelle préparation commerciale, l'herbicide Nuance PRO, – en application au sol sur les terres en jachère et comme traitement de présemis dans les champs où seront cultivés du blé (blé de printemps, blé dur et blé d'hiver) et de l'orge de printemps – ne devrait pas entraîner une exposition occasionnelle ou professionnelle supérieure à celle associée aux usages déjà homologués du tribénuron-méthyle et du metsulfuron-méthyle. Aucun risque préoccupant n'est envisagé si les travailleurs suivent les instructions sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle indiqué.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été présentée à l'appui de l'homologation de l'herbicide Nuance PRO contenant les matières actives tribénuron-méthyle et metsulfuron-méthyle et utilisé comme traitement des terres en jachère et des champs destinés à la culture du blé (de printemps, dur et d'hiver) et de l'orge de printemps. Des données internes appuient les utilisations de l'herbicide Nuance PRO. Les usages indiqués sur l'étiquette de l'herbicide Nuance PRO ne devraient pas accroître les quantités de résidus de tribénuron-méthyle et de metsulfuron-méthyle dans ou sur le blé de printemps, le blé dur et l'orge de printemps. L'exposition alimentaire au tribénuron-méthyle et au metsulfuron-méthyle ne devrait donc pas augmenter et ne devrait présenter de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Les risques pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées associés à l'utilisation de la formulation prémélangée de l'herbicide Nuance PRO pourraient être atténués par l'établissement de zones tampons. Les zones tampons requises avec l'herbicide Nuance PRO ont été déterminées en se basant sur la plus récente évaluation des risques et sur les modèles de calcul des zones tampons pour chacune des matières actives contenues dans la formulation. Ces zones sont indiquées sur l'étiquette du produit.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur incluent les données de huit essais en champ répétés à petite échelle qui ont été menés en Saskatchewan (4 à Josephburg) et en Alberta (4 à Dunurn), en 2013. Deux de ces essais ont consisté en des traitements de présemis sur le blé, deux autres en des traitements de présemis sur l'orge et quatre en des applications sur des terres en jachère (deux précédant des semis de blé et deux précédant des semis d'orge prévus l'année suivante). Les données de ces essais incluent des données sur l'efficacité portant sur un sous-ensemble de mauvaises herbes devant figurer sur l'étiquette de l'herbicide Nuance PRO, ainsi que des données sur la sensibilité (phytotoxicité et rendement) du blé de printemps et de l'orge de printemps. Des justifications ont aussi été fournies pour appuyer les allégations non corroborées par les données d'essais. De plus, des données d'essais en champ menés au Royaume-Uni ont été présentées pour appuyer les allégations relatives aux cultures de rotation. Sur la base des données disponibles, l'herbicide Nuance PRO est considéré comme ayant une valeur acceptable.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de l'information fournie et elle la juge suffisante pour appuyer l'homologation de la nouvelle préparation commerciale, l'herbicide Nuance PRO.

References

- 2400823 2013, Summary of Trials, DACO: 10.1
- 2400825 2013, To Determine The Efficacy And Selectivity Of Cha-065 When Applied As A Burndown Prior To Planting Spring Wheat In 2013, DACO: 10.2.3.3(B)
- 2400826 2013, To Determine The Efficacy And Selectivity Of Cha-065 When Applied As A Burndown Prior To Planting Spring Wheat In 2013, DACO: 10.2.3.3(B)
- 2400827 2013, To Determine The Efficacy And Selectivity Of Cha-065 When Applied As A Burndown Prior To Planting Spring Barley In 2013, DACO: 10.2.3.3(B)
- 2400828 2013, To Determine The Efficacy And Selectivity Of Cha-065 When Applied As A Burndown Prior To Planting Spring Barley In 2013, DACO: 10.2.3.3(B)
- 2400829 2013, To Determine The Efficacy And Selectivity Of Metsulfuron + Tribenuron When Applied As A Summerfallow Prior To Planting Spring Barley In 2014, DACO: 10.2.3.3(B)
- 2400830 2013, To Determine The Efficacy And Selectivity Of Metsulfuron + Tribenuron When Applied As A Summerfallow Prior To Planting Spring Wheat In 2014, DACO: 10.2.3.3(B)
- 2400831 2013, To Determine The Efficacy And Selectivity Of Metsulfuron + Tribenuron When Applied As A Summerfallow Prior To Planting Spring Barley In 2014, DACO: 10.2.3.3(B)
- 2400832 2013, To Determine The Efficacy And Selectivity Of Metsulfuron + Tribenuron When Applied As A Summerfallow Prior To Planting Spring Wheat In 2014, DACO: 10.2.3.3(B)
- 2452738 2014, Succeeding Crop Field Data submitted to support the mixture of

- metsulfuron and tribenuron., DACO: 10.3.3
- 2400798 2014, Part 3 - Chemistry requirements fro EP, DACO: 3.0 CBI
- 2400805 2013, Determination of the Bulk density and the pH in a 1% w/V solution of Tribenuron-methyl 429 g/kg + Metsulfuron-methyl 86 g/kg WG formulation , DACO: 3.5.1,3.5.2,3.5.3,3.5.6,3.5.7 CBI
- 2400806 2013, Determination of the storage stability for 12 weeks at 35C of Tribenuron-methyl 429 g/kg + Metsulfuron-methyl 86 g/kg WG formulation in commercial packaging, DACO: 3.5.10 CBI
- 2400807 2013, Determination of the long term storage stability of Tribenuron-methyl 429 g/kg + Metsulfuron-methyl 86 g/kg WG formulation in commercial packaging , DACO: 3.5.10 CBI
- 2400808 2013, Expert Statement on the Explosive Properties of Tribenuron-methyl 429 g/kg + Metsulfuron-methyl 86 g/kg WG (CHA 6350) , DACO: 3.5.12 CBI
- 2400809 2013, Expert Statement on the Oxidising Properties of Tribenuron-methyl 429 g/kg + Metsulfuron-methyl 86 g/kg WG (CHA 6350) , DACO: 3.5.8 CBI
- 2475283 2014, Cheminova response to Clarification Request received 06Nov2014 in re: submission for Nuance PRO, sub. no. 2014-0874, DACO: 3.2.2,3.5.5 CBI
- 2498211 2015, Determination of the long term storage stability of Tribenuron-methyl 429 g/kg + Metsulfuron-methyl 86 g/kg WG formulation in commercial packaging., DACO: 3.5.10,3.5.14 CBI

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.